

Mandat du Groupe ministériel de référence pour la planification communautaire et les partenariats en éducation

Contexte stratégique

Dans le cadre du Plan provincial pour renforcer l'éducation en milieu rural et dans le Nord, la ministre s'est engagée à améliorer la coordination de la planification des infrastructures communautaires entre les conseils scolaires, les municipalités et les partenaires communautaires. Cet engagement comprend :

- réviser la Ligne directrice relative à la planification communautaire et aux partenariats (LDPCP);
- renforcer la Ligne directrice relative à l'examen des installations destinées aux élèves (LDEIE);
- appuyer les travaux continus de planification locale intégrée du ministère des Affaires municipales; et
- appuyer le ministère de l'Infrastructure pour soutenir la mise en œuvre des recommandations contenues dans la publication *Les carrefours communautaires en Ontario : un cadre stratégique et plan d'action*.

Le Plan pour renforcer l'éducation en milieu rural et dans le Nord fait suite aux commentaires recueillis au cours des séances d'engagement collectif qui ont été tenues dans les collectivités rurales au printemps 2017 et vise à mieux soutenir :

- une éducation de qualité dans les collectivités rurales et du Nord;
- l'utilisation durable des installations scolaires dans les collectivités rurales et du Nord; et
- la prise de décisions au sujet de la fermeture d'écoles.

Mandat

Le Groupe de référence pour la planification communautaire et les partenariats en éducation aura pour mandat de fournir des conseils à la ministre de l'Éducation sur des moyens efficaces d'améliorer la coordination de la planification des infrastructures communautaires du point de vue de l'éducation publique (c'est-à-dire, incluant les conseils scolaires et les fournisseurs de services de garde d'enfants).

Pour ce faire, le Groupe de référence fournira à la ministre de l'Éducation des conseils sur les quatre volets de travail suivants découlant du Plan pour renforcer l'éducation en milieu rural et dans le Nord :

- S'appuyer sur les travaux continus de planification intégrée du ministère des Affaires municipales pour faciliter les relations et les partenariats locaux, notamment entre les conseils scolaires et les administrations municipales, surtout dans les collectivités rurales et du Nord.

- Appuyer la mise en œuvre de toutes les recommandations pertinentes formulées dans *Les carrefours communautaires en Ontario : un cadre stratégique et plan d'action*.
- Renforcer la Ligne directrice relative à la planification communautaire et aux partenariats (LDPCP) pour :
 - favoriser l'harmonisation avec les processus de planification intégrée locaux;
 - encourager la responsabilité conjointe pour la planification communautaire intégrée en misant sur la communication entre les conseils scolaires, les administrations municipales et les partenaires communautaires à propos des plans d'immobilisations des conseils;
 - encourager l'utilisation communautaire des écoles ouvertes et sous-utilisées.
- Réviser la Ligne directrice relative à l'examen des installations destinées aux élèves (LDEIE) pour promouvoir l'inclusion des répercussions communautaires en plus de mettre l'accent sur le rendement et le bien-être des élèves.

Les membres du Groupe de référence n'auront pas de responsabilités officielles et ne seront pas tenus d'établir un consensus.

Composition

Le Groupe de référence de la ministre sera composé soit de membres du personnel, soit de représentants politiques provenant des organismes suivants :

- Council of Ontario Directors of Education (CODE – conseils publics de langue anglaise, conseils catholiques de langue anglaise, conseils de langue française) – 1 représentant chacun
- Associations de conseillères et conseillers scolaires (OPSBA, OCSTA, ACÉPO et AFOCSC) – 1 représentant chacun
- Élèves représentants (OSTA et RECFO) – 1 représentant chacun;
- People for Education – 1 représentant
- Association des municipalités de l'Ontario (AMO) – 1 représentant
- Caucus (Est et Ouest) des présidents de municipalités de l'Ontario – 1 représentant chacun
- Alliance des écoles communautaires – 1 représentant
- Rural Ontario Municipal Association (ROMA) – 1 représentant
- Northern Municipalities Representative (FONOM et NOMA) – 1 représentant chacun

- Large Urban Municipalities Caucus of Ontario (LUMCO) – 1 représentant
- Ontario Small Urban Municipalities (OSUM) – 1 représentant
- Universitaires ayant de l'expertise en planification communautaire

Administration

Le Groupe de référence se réunira une fois au cours de chacune des phases de consultation qui doivent avoir lieu au cours des mois d'octobre et de novembre 2017 et de la mi-janvier à la mi-février 2018. Ces dates sont provisoires et pourraient changer.

Les membres du Groupe de référence sont priés d'assister aux réunions en personne, dans la mesure du possible. Ils ne peuvent pas se faire remplacer.

Les réunions se tiendront en personne et, dans la mesure du possible, à proximité du 900, rue Bay, à Toronto, et une téléconférence sera organisée au besoin.

Tous les efforts possibles seront déployés pour remettre les documents nécessaires aux membres du Groupe de référence une semaine avant la tenue d'une réunion prévue à l'horaire.

Des renseignements généraux supplémentaires portant sur les initiatives gouvernementales pertinentes incluant, mais sans s'y limiter, les carrefours communautaires et la planification locale intégrée, seront également fournis aux membres du Groupe de référence avant les réunions prévues.

Dépenses

Les membres ne recevront aucune rémunération.

Les membres se verront rembourser leurs dépenses de déplacement et d'hébergement conformément à la Directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil applicable à la fonction publique de l'Ontario. Une copie des critères de remboursement des dépenses sera remise à chaque membre, ainsi que les formulaires de demande requis.

Confidentialité

Le Ministère de l'Éducation est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP), qui peut être modifiée de temps à autre. Sous réserve des dispositions d'accès de la LAIPVP, tous les dossiers et les renseignements découlant des affaires du Groupe de référence de la ministre seront confidentiels. Sous réserve de la LAIPVP, tous les conseils, les recommandations, les conclusions et les rapports du Groupe de référence de la ministre demeureront confidentiels jusqu'à ce que le Ministère de l'Éducation décide de les diffuser.

En acceptant de faire partie du Groupe de référence de la ministre, les membres conviennent de signer une entente de confidentialité pour garantir que toute information ou tout document ou dossier qu'ils consultent ou dont ils sont en possession en leur qualité de membre du Groupe de référence ne sera pas divulgué ou dévoilé à des parties externes, sans l'autorisation du Ministère de l'Éducation.

Conflit d'intérêts

Les membres ne doivent pas utiliser l'information obtenue en raison de leur participation au Groupe de référence de la ministre à des fins personnelles, et doivent signaler tout conflit d'intérêts potentiel ou apparent.

Il convient de noter que le Groupe de référence de la ministre n'est pas une tribune où les membres peuvent faire du lobbying au nom de leur(s) association(s) et (ou) de leurs conseils scolaires/GSMR/CADSS.